

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 17 Novembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15      Votants : 15

Présents : 14      Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CHEVRIER Fabrice, CONTANT Bruno, COUDURIER FAURE Christiane, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, KONEY, Amandine, LACOUR Delphine, PAGNEUX Mallory, PAQUELET Damien.

Absent excusé : TATON Mélanie

Date de convocation : 09 Novembre 2022

Madame Béatrice GROSBON a été élue secrétaire de la séance.

### **COMMISSIONS FINANCES**

Monsieur le maire fait un état des lieux du suivi budgétaire. Principales remarques : les dépenses d'énergie et de personnelles ont considérablement augmentées.

Il sera nécessaire d'ajuster le budget en conséquence

#### **Objet : Décision modificative n° 4 – Budget communal**

Monsieur le Maire informe son conseil que les crédits sont insuffisants pour les dépenses des charges du personnel de la fin d'année 2022.

Il est donc nécessaire d'augmenter les articles 6411/12 et 6451/12 de la section des dépenses de fonctionnement de 7000 € et de diminuer l'article 022/022 de section des dépenses de fonctionnement de 7000 €.

<b>DEPENSES Section Fonctionnement</b>	<b>DEPENSES Section Fonctionnement</b>
Article 022/022 : - 7000 €	Article 6411/012 : + 5000 € Article 6451/12 : + 2000 €

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

**Objet : Décision modificative n°5 – Budget communal**

Monsieur le Maire informe son conseil que les crédits sont insuffisants pour les dépenses des charges financières de la fin d'année 2022.

Il est donc nécessaire d'augmenter l'article 66111/66 de la section des dépenses de fonctionnement de 250 € et de diminuer l'article 022/022 de section des dépenses de fonctionnement de 250 €.

<b>DEPENSES Section Fonctionnement</b>	<b>DEPENSES Section Fonctionnement</b>
Article 022/022 : - 250 €	Article 66111/66 : + 250 €

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition ci-dessus

**Objet : Décision modificative n°6 – Budget communal**

Monsieur le Maire informe son conseil que les crédits sont insuffisants pour les dépenses des remboursements d'emprunts de la fin d'année 2022.

Il est donc nécessaire d'augmenter l'article 1641/16 de la section des dépenses d'investissement de 8700 € et de diminuer l'article 021/021 de section des dépenses d'investissement de 8700 €.

<b>DEPENSES Section Investissement</b>	<b>DEPENSES Section Investissement</b>
Article 021/021 : - 8700 €	Article 1641/16 : + 8700 €

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

**Objet : Conseil d'école**

La prévision des effectifs pour la prochaine rentrée devrait rester stable  
Le projet d'aménagement de la cour d'école est à l'étude. Le Conseil des jeunes a travaillé sur le sujet et émit des idées.

## **Objet : Vente terrain communal**

Monsieur le Maire informe son conseil qu'une demande par courrier a été faite pour l'achat d'un terrain agricole communal.

La surface sera précisée lors du bornage.

Il convient de fixer le prix de vente du terrain à 3.80 € TTC du mètre carré.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**ACCEPTE** le prix de vente de 3.80 € TTC le m2 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de la suite du dossier ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

## **COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS**

### **Point travaux**

Monsieur l'adjoint au Maire fait le point concernant les travaux sur la commune.

### **Schéma directeur des eaux usées**

Monsieur le maire informe son Conseil que, pour le moment, le dossier n'a pas avancé.

### **Projet Cheminement doux**

Monsieur le maire informe le Conseil que l'avant-projet définitif sera fait au mois de février 2023.

### **Extinction de l'éclairage public**

Monsieur le maire propose à son Conseil une extinction de l'éclairage public dans la commune. Une rencontre avec le SIEA va être programmée afin d'évaluer ce qui va être fait.

### **Fleurissement et décorations de Noël**

La commune ne ressort pas dans les classements du concours départemental Pour les décorations de Noël, celle-ci ne comprendront pas de lumière.

## **LOTISSEMENT « LE TOURBILLON »**

Monsieur le Maire informe son conseil que 6 compromis ont été signés.

## **URBANISME**

### **Dossiers en cours**

- **4 Permis de construire ont reçu un avis favorable**
  - o PC 001 102 22 D 0020 – Mr DESCHAMPS Franck – A1252 – Création d'un carport
  - o PC 001 102 22 D 0021 – Mr ROLLIN Julien – A943 – Construction maison individuelle
  - o PC 001 102 22 D 0022 – Mr DURY Rolf – D1720 - Construction maison individuelle
  - o PC 001 102 22 D 0023 – Mr PEREIRA NETO Joël - Construction maison individuelle
  
- **2 Déclarations préalable ont reçu un avis favorable**
  - o DP 001 102 22 D 0033 – Mr NALLET Anthony – D1457 - Fermeture d'un auvent
  - o DP 001 102 22 D 0034 – Mr LACOUR David – A1392 – Pose d'un générateur photovoltaïque.

## **COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **Compte rendu du conseil communautaire**

Monsieur le Maire fait un résumé et demande au Conseil s'il a des questions à la suite de l'envoi des différents comptes rendus de commissions.

### **SCOT et PLUi**

Monsieur le Maire informe son Conseil que le SCOT a été révisé et il a reçu un avis favorable. Concernant le PLUi, il sera arrêté le 5 décembre 2022 par la COMCOM et le 15 décembre 2022 par le conseil municipal de CHEVROUX.

## **COMMISSION COMMUNICATION, FETES ET CEREMONIES**

### **Banquet de la Sainte Barbe**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que le banquet communal se déroulera le samedi 10 décembre 2022. A ce jour, nous avons eu 76 retours.

### **Le CHEVROUTI**

Monsieur le Maire propose à la commission une réunion le mardi 22 novembre 2022 à 19h00.

### **CCAS**

Monsieur le Maire propose à la commission une réunion le jeudi 24 novembre 2022 à 20h30.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe son Conseil du don de Madame JORRY.

Un habitant de LUSIGNAT nous a écrit mettant en cause le positionnement d'un poteau télécom sur sa propriété. La position de celui est sur le domaine public.

Le prochain conseil est programmé au jeudi 15 décembre 2022.

NOM – PRENOM	SIGNATURE	NOM – PRENOM	SIGNATURE
BERTHET Paul		GROSBON Béatrice	
CHEVRIER Fabrice		KONEY Amandine	
CONSTANT Bruno		LACOUR Delphine	
DESMARIS Christian		PAQUELET Damien	
DEVEYLE Arnaud		PAGNEUX Mallory	
COUDURIER FAURE Christiane		SAVOT Dominique	
FAURITE Séverine		TATON Mélanie	Excusée
FONTAINE Vanessa			

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2022/11-1**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX**  
Du 17 Novembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15      Votants : 15

Présents : 14      Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CHEVRIER Fabrice, CONTANT Bruno, COUDURIER FAURE Christiane, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, KONEY, Amandine, LACOUR Delphine, PAGNEUX Mallory, PAQUELET Damien.

Absente excusée : TATON Mélanie

Date de convocation : 09 Novembre 2022

Madame Béatrice GROSBON a été élue secrétaire de la séance.

**Objet : Décision modificative n° 4 – Budget communal**

Monsieur le Maire informe son conseil que les crédits sont insuffisants pour les dépenses des charges du personnel de la fin d'année 2022.

Il est donc nécessaire d'augmenter les articles 6411/12 et 6451/12 de la section des dépenses de fonctionnement de 7000 € et de diminuer l'article 022/022 de section des dépenses de fonctionnement de 7000 €.

<b>DEPENSES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>
Article 022/022 : - 7000 €	Article 6411/012 : + 5000 € Article 6451/12 : + 2000 €

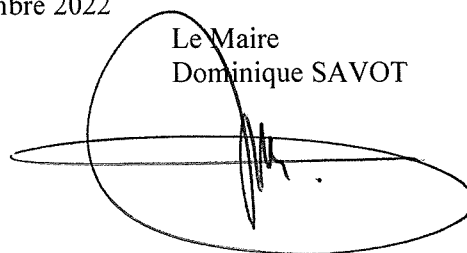
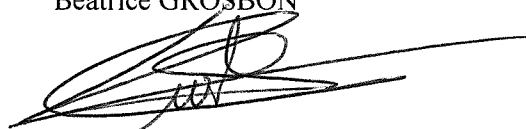
Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

Fait à CHEVROUX, le 19 Novembre 2022

La secrétaire de séance  
Béatrice GROSBON

Le Maire  
Dominique SAVOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2022/11-2**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX**  
Du 17 Novembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15      Votants : 15

Présents : 14      Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CHEVRIER Fabrice, CONTANT Bruno, COUDURIER FAURE Christiane, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, KONEY, Amandine, LACOUR Delphine, PAGNEUX Mallory, PAQUELET Damien.

Absente excusée : TATON Mélanie

Date de convocation : 09 Novembre 2022

Madame Béatrice GROSBON a été élue secrétaire de la séance.

**Objet : Décision modificative n°5 – Budget communal**

Monsieur le Maire informe son conseil que les crédits sont insuffisants pour les dépenses des charges financières de la fin d'année 2022.

Il est donc nécessaire d'augmenter l'article 66111/66 de la section des dépenses de fonctionnement de 250 € et de diminuer l'article 022/022 de section des dépenses de fonctionnement de 250 €.

<b>DEPENSES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>
Article 022/022 : - 250 €	Article 66111/66 : + 250 €

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

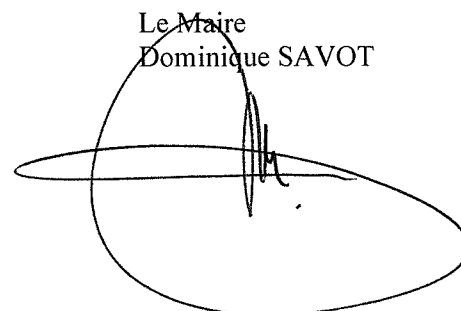
**ACCEPTTE** la proposition ci-dessus.

Fait à CHEVROUX, le 19 Novembre 2022

La secrétaire de séance  
Béatrice GROSBON



Le Maire  
Dominique SAVOT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2022/11-3**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX**  
Du 17 Novembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15      Votants : 15

Présents : 14      Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CHEVRIER Fabrice, CONTANT Bruno, COUDURIER FAURE Christiane, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, KONEY, Amandine, LACOUR Delphine, PAGNEUX Mallory, PAQUELET Damien.

Absente excusée : TATON Mélanie

Date de convocation : 09 Novembre 2022

Madame Béatrice GROSBON a été élue secrétaire de la séance.

**Objet : Décision modificative n°6 – Budget communal**

Monsieur le Maire informe son conseil que les crédits sont insuffisants pour les dépenses des remboursements d'emprunts de la fin d'année 2022.

Il est donc nécessaire d'augmenter l'article 1641/16 de la section des dépenses d'investissement de 8700 € et de diminuer l'article 021/021 de section des dépenses d'investissement de 8700 €.

<b>DEPENSES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Section Investissement</b>	<b>Section Investissement</b>
Article 021/021 : - 8700 €	Article 1641/16 : + 8700 €

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

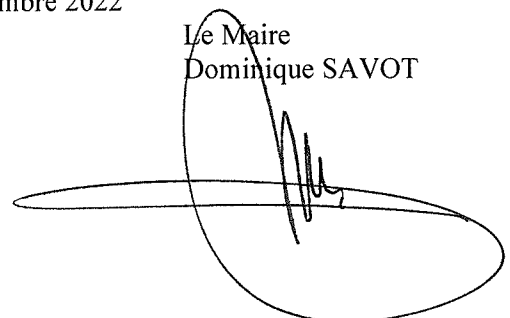
**ACCEPTTE** la proposition ci-dessus.

Fait à CHEVROUX, le 19 Novembre 2022

La secrétaire de séance  
Béatrice GROSBON



Le Maire  
Dominique SAVOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2022/11-4  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX**

Du 17 Novembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15      Votants : 15

Présents : 14      Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CHEVRIER Fabrice, CONTANT Bruno, COUDURIER FAURE Christiane, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, KONEY, Amandine, LACOUR Delphine, PAGNEUX Mallory, PAQUELET Damien.

Absente excusée : TATON Mélanie

Date de convocation : 09 Novembre 2022

Madame Béatrice GROSBON a été élue secrétaire de la séance.

**Objet : Vente terrain communal**

Monsieur le Maire informe son conseil qu'une demande par courrier a été faite pour l'achat d'un terrain agricole communal.

La surface sera précisée lors du bornage.

Il convient de fixer le prix de vente du terrain à 3.80 € TTC du mètre carré.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

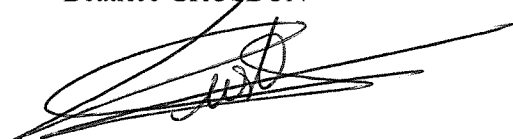
**ACCEPTE** le prix de vente de 3.80 € TTC le m<sup>2</sup> ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de la suite du dossier ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

Fait à CHEVROUX, le 19 Novembre 2022

La secrétaire de séance  
Béatrice GROSBON



Le Maire  
Dominique SAVOT

